

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Bruno GERFAUX  
Profession : secrétaire de l'Amicale des Jeunes  
Adresse : Le Mont  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Chef-Lieu](#)

le 2 octobre 2011

à l'occasion de la fête de la Pomme et de l'Ane

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 2

Fait à Serraval, le 27 septembre 2011 Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_ 552011

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4  
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur GERFAUX David

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

le 2 octobre 2011 jusqu'à 23 heures

à Serraval à [Chef-Lieu](#) .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa télétransmission en Préfecture le  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 27 septembre 2011  
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.